

**COMMUNE DE VILLAROGER**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 19 septembre 2024.**

**Présents :**

Mme BOULANGEAT Mégane

MM CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

**Absent ayant donné pouvoir :** M. CERISE Jérôme a donné pouvoir à M. VIVET-GROS Alexis

**Absent :** Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine, M. COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur VIVET-GROS Alexis

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 29 août 2024 qui est adopté à l'unanimité

**Délibération 2024/094 – Projet de rénovation de la Mairie**

Monsieur le Maire donne la parole à la personne du cabinet Black Sheep pour la présentation du projet programme technique et fonctionnel de la réhabilitation de la mairie.

Il convient maintenant de lancer la procédure pour la désignation d'un maître d'œuvre.

**Délibération 2024/095 - Droit de préemption**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le cadastre et le P.L.U, et en avoir délibéré et à l'unanimité ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur le bien cadastré C 478 d'une contenance de 17 ca à Villaroger

**Délibération 2024/096 - Location du gîte Edelweiss**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte Edelweiss à Mme Monique Marie ANDRE, professeur à l'école de musique, du 6 septembre au 30 novembre 2024 pour un loyer de 150 € par mois

**Délibération 2024/097 - Location du gîte Edelweiss**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte Edelweiss à la SARL NAJE du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 25 avril 2025 avec un loyer de 550 € par mois

**Délibération 2024/098 - Location du gîte Génépy**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte Génépy à la SARL NAJE du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 25 avril 2025 avec un loyer de 450 € par mois

**Délibération 2024/099 – Accompagnement financier du film école de la Gurraz**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le film qui sera tournée du 15 octobre 2024 à septembre 2025 à l'école de la Gurraz.

Il précise que des scènes seront tournées sur le territoire de la commune. De ce fait, compte tenu de la valorisation de la Commune il propose au conseil municipal de verser une participation 15 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une somme de 15 000 euros pour le tournage du film et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

**Délibération 2024/100 - Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure lancée par délibération du 27 mars 2023 pour modifier le PLU afin de permettre la réalisation de la réhabilitation du refuge et l'aménagement de toilettes sèches publiques sur un parking existant

Par délibération du 10 juillet 2024, ont été définies les modalités de mise à disposition du dossier au public

Désormais, il incombe au conseil municipal de se prononcer sur cette modification simplifiée n°3 du PLU et préalablement, de faire le bilan de cette mise à disposition du dossier au public réalisée du 18 juillet au 19 août 2024.

L'ensemble des remarques formulées par les Personnes Publiques Associées (annexe 1) et durant la mise à disposition du dossier au public (annexe 2) ont été analysées et prises en compte. Aucune observation du public n'a été émise. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité tire le bilan de la mise à disposition du dossier, approuve la modification simplifiée n°3 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Délibération 2024/101 - Occupation temporaire du domaine public**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le permis de construire et en avoir délibéré à l'unanimité autorise l'occupation du domaine public pour l'aménagement d'un accès aux parcelles cadastrées C 1999 et C 2000

**Délibération 2024/102 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

**Délibération 2024/103 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

**Délibération 2024/104 - Décision modificative n°2 du budget principal 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la signature de la convention avec RTE pour travaux anticipés de 2024, il y a lieu de régler la facture transmise par RTE d'un montant de 453 852 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DECIDE de modifier le budget général 2024 de la Commune de la façon suivante :

**En section d'investissement**

Opération 108	compte 203	+ 170 911,20 €
	compte 4581	+ 113 940,80 €
Opération 116	compte 231	- 100 000,00 €
Opération 96	compte 231	- 100 000,00 €
Opération 86	compte 2112	- 10 000,00 €
Opération 76	compte 231	- 30 000,00 €
Opération 73	compte 231	- 44 852,00 €

**Délibération 2024/105 - Demande de subvention par les associations communales**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accorde les subventions suivantes

Nom de l'association	Montant accordé
Association Les Fours du Mont Pourri	2 000 €
Le Comité des Goyets	5 000 €
Sou des écoles de Ste Foy Tarentaise et la Gurraz	500 €

**Information**

Le Maire informe qu'il a porté plainte contre X pour dégradation volontaire de véhicule

**Le Secrétaire,  
Alexis VIVET-GROS**

**Le Maire,  
Alain EMPRIN**

